



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	9	1

OBJET : 03-8 - DCM N°03-8 - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE AZURARENA ANTIBES

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

976/22

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie,
Le 22/03/2022
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 22/03/22

Pour le Maire,

Le Maire certifie du caractère exécutoire de cet acte



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU MARDI 15 MARS 2022

Le mardi 15 mars 2022 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 09/03/2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gerald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, Mme Sophie NASICA, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stephanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Alain BERNARD, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRAVANEL, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU, M. Michel GIRAUDET, M. Daniel FOTI.

Procurations :

Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN à M. Yves DAHAN,
Mme Khéra BADAOUÏ-HUGUENIN-VUILLEMIN à Mme Nathalie DEPETRIS,
M. Matthieu GILLI à M. Serge AMAR,
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL,
M. Xavier WIIK à M. Jacques GENTE,
M. Marc FOSSOUD à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY,
M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI,
Mme Monique GAGEAN à M. Arnaud VIE

Absents : M. David SIMPLOT.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s)

Vu l'Article 8 de la Loi du 2 mars 1982 relative aux règles de l'équilibre budgétaire,

Vu l'article L. 2312-1 du Code général des Collectivités territoriales, sur les conditions d'adoption du budget, modifié par la loi n° 2015-991 du 07/08/2015 dans son article 107,

Vu l'instruction codificatrice n°06-021 –M14 du 05/04/2006 révisée,

Vu la délibération du 26 septembre 2014 relative à la création du Budget Annexe AZURARENA ANTIBES, au titre de la gestion de la salle de sports et spectacles sise aux Trois Moulins,

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 janvier 2022 relative au débat d'orientation budgétaire 2022,

Compte tenu des dispositions réglementaires, et, après avoir soumis à l'appréciation du Conseil municipal, le Budget Primitif du Budget principal, il est proposé de bien vouloir examiner le projet de Budget Primitif du Budget Annexe AZURARENA ANTIBES dressé pour l'exercice 2022, et de le voter chapitre par chapitre, suivant l'annexe jointe à la présente.

OUÏ CET EXPOSE

APRES AVOIR EXAMINE chapitre par chapitre, le document budgétaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 40 voix POUR sur 48 (8 CONTRE : Mme VALLOT, Mme GAGEAN, M. VIE, M. FOTI, M. ZEMA, Mme ABRAVANEL, M. GIRAUDET, Mme MURATORE),

- **PROCEDE** au vote du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe AZURARENA ANTIBES, par chapitre, suivant le détail annexé ;

- **ARRETE** ainsi qu'il suit la balance générale du Budget Annexe AZURARENA ANTIBES.

FONCTIONNEMENT	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE	TOTAL
DEPENSES	1 680 883,50	566 000,00	2 246 883,50
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	1 680 883,50	566 000,00	2 246 883,50
RECETTES	1 849 376,00	219 277,00	2 068 653,00
R 002 RESULTAT REPORTE			178 230,50
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	1 849 376,00	219 277,00	2 246 883,50

INVESTISSEMENT	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE	TOTAL
DEPENSES	941 689,92	219 277,00	1 160 966,92
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	941 689,92	219 277,00	1 160 966,92
RECETTES	300 000,00	566 000,00	866 000,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			294 966,92
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	300 000,00	566 000,00	1 160 966,92

Accusé réception Sous-préfecture : 22/03/22
 Identifiant de l'acte : 06-210600045-20220315-748882-BF-1-1

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
 Suivent les signatures
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."